

N°AG/2022/86

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	10 novembre 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	10 novembre 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 40 Votants : 49

Séance du 17 novembre 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi dix-sept novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. René BOUSSIN représentant M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Richard ZEIGER, pouvoir M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Hassan LARIBIA
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Convention Territoriale Globale (CTG).

AG/2022/86

**Conseil communautaire du
17 novembre 2022**

Objet : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG).

En 2019, la Communauté de Communes du Jovinien a conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour une durée de 3 ans. Ce contrat d'objectifs et de financement avait pour but de contribuer au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants, des jeunes et des familles. Les CEJ sont progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG). Ce nouveau cadre contractuel d'une durée de 4 à 5 ans, est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'interventions mobilisés par la CAF : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

L'ancien dispositif de financement sera remplacé par un nouveau (les « bonus territoire CTG ») qui garantit, de manière pluriannuelle, un maintien des financements précédents versés dans le cadre des CEJ et en simplifie les modalités de calcul. Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire et fixe le cadre d'un plan d'actions adapté.

Un travail a été mené à l'échelle de la communauté de communes et a permis d'élaborer un projet de convention prenant appui sur une armature en 4 axes :

AXE PETITE ENFANCE

- Amélioration de l'accueil des enfants de 2 ans ½ scolarisés
- Création ou renforcement de passerelles entre petite enfance, enfance, jeunesse, sport et culture
- Expérimentation de modes de garde pour les familles en parcours d'insertion professionnelle
- Poursuite et pérennisation de l'expérimentation PIMA : Point Info Modes d'Accueil
- Réflexion pour lutter contre la désaffection des métiers de la petite enfance

AXE ENFANCE JEUNESSE

- Favoriser les réseaux professionnels pour améliorer la connaissance des dispositifs d'accueil et renforcer la qualité d'accompagnement proposé aux familles
- Assurer une veille et une consultation continue des publics pour actualiser la connaissance des besoins et adapter l'offre proposée aux familles
- Travailler sur l'accueil du public adolescent sur le territoire de la CCJ

AXE PARENTALITÉ

- Création d'un festival parentalité pour donner de la lisibilité aux services proposés à destination des parents (hors modes de garde)
- Organiser des temps de travail/de rencontre entre professionnels de l'enfance pour favoriser les interactions, les échanges d'expériences et créer des réseaux
- Organiser des actions parentalités itinérantes sur l'ensemble du territoire intercommunal pour toucher plus de familles
- Travailler sur l'accueil du public adolescent sur le territoire de la CCJ

AXE ACCES AUX DROITS, CADRE DE VIE, ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- Communication sur les dispositifs de mobilité accessible sur le territoire intercommunal
- Valorisation et déploiement de l'usage du site Y-Solidarités
- Création d'un agenda partagé des initiatives citoyennes locales
- Mise en place d'une réflexion territoriale autour de l'accès aux soins des familles

La CTG favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs, elle permet le maintien des financements versés dans le cadre des Contrat Enfance Jeunesse et de bonifier financièrement de nouvelles offres de services. La CTG a été construite, à chaque étape de son élaboration, en partenariat avec la CAF. Elle se concrétise par la signature d'une convention sur une période pluriannuelle de quatre ans (2022-2025).

Vu la commission des finances et la conférence des maires du 25 octobre 2022,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

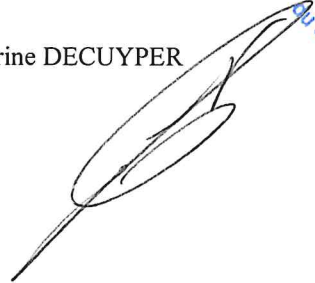
APPROUVE les axes ainsi que les modalités de mise en œuvre ;

S'ENGAGE, après en avoir délibéré, à cosigner la future CTG à l'échelle de la Communauté de Communes du Jovinien pour une durée de quatre ans (2022-2025) ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Jovinien ou son représentant à signer tous les documents y afférant.

Pour copie conforme,
La 1^{ère} Vice-Présidente,

Catherine DECUYPER



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

